



sietrem

la bonne présentation de vos déchets verts

Maximum autorisé : 1 m³

ACCEPTÉ



Les feuilles, gazon, déchets floraux et de massifs doivent être présentés en sac papier biodégradables ou...



... en bacs et récipients en bon état munis de 2 poignées et n'excédant pas 25 kg.



Les branchages ne doivent pas excéder 1,20 m de longueur, 10 cm de diamètre et 25 kg. Veuillez les présenter en fagot (utilisez un lien biodégradable).



REFUSÉ



Les sacs en plastique, même biodégradables, ne doivent pas être utilisés pour présenter les déchets verts.



Les contenants dédiés aux ordures ménagères, aux emballages et aux verres ne doivent pas être utilisés pour les déchets verts.



Les liens type fil de fer ou ficelle en plastique n'étant pas biodégradables ne doivent pas être utilisés pour les fagots. Les branchages en vrac ne sont pas collectés.

www.sietrem.fr

0 800 770 061

Service & appel
gratuits

info@sietrem.fr

 #SIETREM

Du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 & de 14h00 à 17h30



sietrem



Horaires des déchetteries :

Du 1 ^{er} avril au 30 septembre	Croissy-Beaubourg	Noisiel	Chanteloup-en-Brie Chelles St-Thibault-des-Vignes
Lundi & mercredi	9h - 13h	15h-19h	10h-19h30
Mardi, jeudi & vendredi	15h - 19h	9h-13h	
Samedi	9h - 12h / 14h - 19h		
Dimanche	9h - 13h		10h - 13h

Du 1 ^{er} octobre au 31 mars	Croissy- Beaubourg	Noisiel	Chanteloup-en-Brie Chelles St-Thibault-des-Vignes
Lundi & mercredi	9h - 13h30	13h-17h	9h-17h
Mardi, jeudi & vendredi	13h - 17h	9h-13h30	
Samedi	9h - 12h / 13h - 17h		
Dimanche	9h- 13h		9h - 13h

Les 5 déchetteries sont accessibles gratuitement aux habitants du territoire du SIETREM, sur présentation d'une pièce d'identité et du badge d'accès aux déchetteries ou d'une pièce d'identité et d'une copie d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois.

Fermeture les jours fériés



les déchets acceptés

- Bois - Cartons, journaux et magazines
- Déchets de jardin : tontes, feuilles et petits branchages
- Déchets électriques et électroniques (DEEE)
- Déchets ménagers spéciaux : peintures, solvants, acides, bombes aérosols vides, produits phytosanitaires, médicaments, radiographies, cartouches d'encre.
- Encombrants et mobiliers
- Ferrailles et métaux non ferreux - Gravats
- Huiles de cuisson organiques, huiles minérales (moteurs...)
- Piles - Pneumatiques VL (pneu et jante séparés) - Textiles - Verre



les déchets refusés (liste non exhaustive)

- Les déchets industriels, artisanaux et commerciaux
- Les déchets putrescibles (cadavres d'animaux...)
- Les déchets représentant des risques pour la sécurité des personnes et pour l'environnement en raison de leur caractère toxique, de leur inflammabilité, de leur pouvoir corrosif ou explosif (bouteilles de gaz, extincteurs, déchets contenant de l'amiante, déchets médicaux, infectieux ou radioactifs).
- Les ordures ménagères - Polystyrène libre (non compacté) - Terre - Batterie - Bouteille d'hélium.